

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE POITIERS DU 9 AVRIL 2024

Affaire suivie par A. BENOIT
PV 2024-02-06
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers en date du 2 avril 2024, le Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 9 avril 2024.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Sabrina GUENIN, Adjointe-technique, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, Technicien, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Sarah RAMASSAMY, Étudiante M2 Master MEEF1 mention 1^{er} degré
- M. François RIBAUT, Étudiant M2 Master MEEF1 mention 1^{er} degré
- M. Guilhem RIBAUT, Étudiant PEES mi-temps 2nd degré

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR des sciences du sport
- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts
- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues

Personnalités extérieures :

- Mme Carole BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie— Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR Anglais, Académie de Poitiers
- M. Michel FAYOL, Professeur émérite en psychologie du développement, Président du Conseil d'Institut
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA-CNRS
- M. François GEOFFRIAUX, MCF, Responsable formations MEEF, LRU
- Mme Valérie THIERY, PU, Laboratoire LIENSs, LRU
- Mme Laëtitia BREGEON, Directrice école élémentaire d'application Jules Ferry Niort
- M. Yves TROUSSELLE, Représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine

Étaient représentés :

- M. Guillaume TEILLET, MCF, INSPÉ site du Campus de Niort
- Mme Marie-Aude CEZAC, PRAG, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Guillaume GARNIER, PRAG, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Audrey PETARD, PEMF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Carla NADIN, Étudiante M2 Master MEEF3 mention Encadrement Éducatif
- Mme Nathalie RIMBAULT-RATIÈRE, Enseignante agrégée de lettres, collège Jean Moulin
- M. David FEVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue - DEAFC
Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine

B) Membres invités :

Étaient présents :

- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
- M. Victor MILLOGO, directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2. Accueil des nouveaux membres du conseil
3. Recrutement d'une nouvelle responsable administrative de l'INSPÉ
4. Points d'information : réforme de la formation initiale, groupe de travail (GT) de l'Université de Poitiers, agenda de la dernière réunion du COSP, point d'avancement de la refonte des statuts (services juridiques de l'UP), mise en œuvre de la formation CAPEFE
5. Bilan de la journée académique n°4 dont la présentation des tableaux de bord concernant le parcours et l'orientation des étudiants vers l'INSPÉ
6. Maquettes de formation : derniers allers-retours avec la CFVU, travail avec l'EAFC et la DSDEN, conseils de perfectionnement en cours et préparation des conseils du second semestre
7. Conseil de vie de site : définition et délimitation
8. Mon Master : présentation des données par mentions
9. Chantier Mémoire : compte-rendu des travaux du groupe de travail interne
- 10 Questions diverses

La séance est ouverte à 9 h 10, le quorum étant atteint. En effet, dix-sept membres sont présents et 5 procurations ont été transmises.

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion :

Muriel Coret prend la parole pour indiquer que les étudiants avaient rédigé le texte demandé, suite aux échanges lors du dernier Conseil d'Institut, mais que ce dernier n'a pas été adressé. Elle précise que les échanges des étudiants ont bien été restitués sur le compte-rendu. Elle demande si le texte peut être envoyé pour le prochain compte-rendu.

Michel Fayol indique qu'il ne fera pas partie du procès-verbal du 6 février 2024, mais qu'il sera ajouté au PV de la séance en cours. Il faudra préciser qu'il s'agit d'un ajout au procès-verbal, qui sera soumis à l'approbation des membres du conseil lors de la séance du 11 juin 2024.

En l'absence de remarques complémentaires, Michel Fayol soumet au vote des membres du Conseil d'Institut le compte-rendu de séance du 06 février 2024.

Le procès-verbal du Conseil d'Institut du 6 février 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Accueil des nouveaux membres du conseil :

Michel Fayol remercie Yves Trousselle nouveau membre de droit qui intègre le Conseil d'Institut.

Yves Trousselle se présente aux membres du Conseil. Il indique qu'il représente le président du Conseil Général de la région Nouvelle-Aquitaine. Il est domicilié à Châtelleraut et est référent pour l'ensemble du territoire de Grand Châtelleraut. Sur le périmètre de la région Nouvelle-Aquitaine, il assure également le rôle délégué RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) auprès du président de la grande région. Yves Trousselle fait part de son enthousiasme à siéger au sein du Conseil d'Institut, et découvrir le fonctionnement de l'instance, ce que son agenda ne lui permettait

pas jusqu'alors. Il témoigne de son intérêt pour l'INSPÉ, en raison de ses activités annexes dans la formation. De son point de vue, la fonction de formateur est un métier qui s'apprend, en complément des savoirs théoriques. Être face à une classe aujourd'hui s'avère de plus en plus difficile. La notion d'étudiant évolue, et il faut apprendre à évoluer aussi.

Michel Fayol rejoint les constats de Yves Trousselle. Il déclare que les membres du Conseil d'Institut sont heureux de l'accueillir au sein de l'instance.

Denis Alamargot remercie Yves Trousselle (membre de droit) de siéger au sein du présent Conseil qui a été élu et constitué il y a 2 mois.

Denis Alamargot présente également les deux nouvelles personnalités extérieures désignées par les membres du Conseil d'Institut :

- Laetitia Brégeon, qui est directrice de l'école élémentaire d'application Jules Ferry à Niort (membre désignée comme membre invitée) ;
- Nathalie Rimbault-Raitière, enseignante agrégée de lettres au collège Jean Moulin à Poitiers (n'ayant pu être présente à la séance en cours).

----- Arrivée de Cécile Lalanne à 9h17-----

Michel Fayol souhaiterait évoquer les demandes reçues pour assister à cette réunion à distance. Cette question avait déjà été abordée lors du précédent conseil. Il propose qu'un essai soit réalisé, afin d'évaluer si l'usage de la visioconférence est compatible avec le bon déroulement du Conseil. Dans le cas contraire, la participation en présentiel sera de nouveau privilégiée.

François Geoffriau salue cette démarche, dans la mesure où le trajet depuis La Rochelle est relativement long. Il espère que ce nouveau mode de fonctionnement permettra d'accroître la participation au Conseil.

Michel Fayol approuve cette remarque, en indiquant qu'il espère que cette initiative favorisera les économies d'énergie. Il souligne cependant que l'organisation des séances du Conseil en mode hybride (distanciel/présentiel) pose des difficultés en termes de recensement des votes, et de tenue des débats.

Michel Fayol soumet au vote des membres du Conseil d'Institut la proposition d'organiser les séances du conseil en mode hybride (distanciel/présentiel).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour la prochaine séance, du 11 juin 2024, il sera précisé sur la convocation que la participation en visioconférence est possible.

Denis Alamargot précise que, pour la session hybride, l'INSPÉ va réfléchir à la mise en place d'une solution de vote homogène. Ce qui permettra à tous les membres du Conseil d'Institut de voter avec le même outil, qui garantira notamment l'anonymat.

3. Recrutement d'une nouvelle responsable administrative de l'INSPÉ :

Denis Alamargot annonce le départ de Frédérique Vray, responsable administrative de l'INSPÉ. Durant un an et demi, sa collaboration avec le directeur, au sein de l'équipe de direction, a contribué à l'organisation, la structuration, l'évolution de l'INSPÉ, formalisées notamment au sein de la convention cadre qui lie l'INSPÉ avec La Rochelle Université (LRU) et le Rectorat.

Frédérique Vray prend la direction du pilotage et de la formation (DPF) de l'Université de Poitiers (UP). C'est un poste d'importance, et stratégique pour l'établissement. L'INSPÉ maintient sa relation et sa communication avec Frédérique, mais elle interviendra désormais sur un périmètre établissement.

Denis Alamargot déclare qu'il tenait à lui rendre hommage, car c'est une personne avec qui l'INSPÉ a beaucoup travaillé, en grande confiance, et en grande loyauté. Du point de vue de ses nouvelles fonctions, Frédérique Vray continuera à suivre l'INSPÉ avec attention.

Denis Alamargot souligne que, stratégiquement, la vacance du poste de responsable administratif(ve) n'arrive pas au moment le plus opportun. L'INSPÉ a fait en sorte de procéder rapidement à un recrutement pour le remplacement de Frédérique Vray. La semaine passée, 4 candidat(e)s ont été auditionné(e)s, sur les 8 candidatures reçues.

C'est Émilie Desseigne, actuelle responsable administrative de l'ENSIP, qui a été classée en première position et qui a accepté le poste. Le directeur de l'INSPÉ est en phase de négociation avec le directeur de l'ENSIP pour fixer la date de sa prise de fonctions (qui est souhaitée le plus rapidement possible).

Denis Alamargot indique que, dans l'attente de son remplacement, Frédérique Vray maintiendra une permanence auprès des services, et, en qualité de directeur, il assurera une partie de l'intérim.

Dans l'attente de son affectation effective à l'INSPÉ, Émilie Desseigne s'est engagée à organiser un tuilage avec Frédérique Vray. Une réunion avec les personnels BIATSS est planifiée, afin d'organiser la passation de dossiers entre Frédérique Vray et Émilie Desseigne, et garantir ainsi la continuité.

Denis Alamargot présente le parcours d'Émilie Desseigne, qui est diplômée d'un Master en gestion des ressources humaines et d'une Licence de psychologie. Elle est actuellement responsable administrative de l'ENSIP. Auparavant, elle a été assistante ingénieure en gestion des ressources humaines à l'ISAE-ENSMA, responsable administrative de l'IAE et assistante ingénieure en gestion administrative et financière à l'ISAE-ENSMA.

4. Points d'information : réforme de la formation initiale, groupe de travail (GT) de l'Université de Poitiers, agenda de la dernière réunion du COSP, point d'avancement de la refonte des statuts (services juridiques de l'UP), mise en oeuvre de la formation CAPEFE :

----- Arrivée de Laëtitia Brégéon à 9h26-----

- Réforme de la formation initiale, groupe de travail de l'Université de Poitiers :

Denis Alamargot présente les orientations de la réforme de la formation initiale des enseignants, et les éléments connus à ce jour.

Une annonce officielle a été faite lors d'un reportage audiovisuel et radiophonique par le Président de la République. Il s'agissait d'une annonce attendue et évoquée à différentes reprises, au cours de laquelle le Président a présenté le cadrage général de la réforme de la formation initiale.

Le concours d'accès au CRPE et celui du 2nd degré seront déplacés en fin de Licence. L'agrégation ne serait pas impactée. Les étudiants lauréats pourront intégrer par la suite un Master, (qui ne sera plus le Master MEEF), en qualité de professeurs stagiaires, durant 2 ans.

Les précédentes réformes avaient d'abord donné lieu au placement du concours en fin de Licence, ensuite en fin de Master 1, puis au terme du Master 2 (réforme de 2019). Cette succession de réformes rend difficile l'appréciation du placement le plus opportun pour le concours, eu égard de la réussite des étudiants. Dans le système actuel, le positionnement du concours en fin de Master 2 semble peu judicieux pour les étudiants. Ils sont amenés à préparer, sur la même année, leur master, leur mémoire et leurs épreuves du concours. S'en suit juste après la préparation de la titularisation en tant que PEES.

Le placement du concours en fin de Licence, impliquera la préparation au concours durant le cursus de la L1 à la L3. Cette préparation devra être spécifiquement adaptée à chaque voie, 1^{er} degré et 2nd degré.

Pour le 1^{er} degré, il a été annoncé la création de Licences pluridisciplinaires, basées sur le modèle des PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles - PPPE). Les nouvelles Licences pluridisciplinaires intégreront, à court ou moyen terme, les PPPE, pour devenir la LPPE (Licence Préparatoire au Professorat des Écoles). Les LPPE seraient intégrées aux universités.

Dès la fin du Baccalauréat, les étudiants pourront s'inscrire via Parcoursup, en vue d'intégrer un continuum de formation de 5 années. Cette possibilité sera très clairement communiquée.

La Licence pluridisciplinaire aura pour objectif principal de préparer au concours, mais également d'apporter des éléments de professionnalisation. Les lauréats du concours intégreront le Master, afin d'être ensuite titularisés.

Pour le 2nd degré, il n'est pas possible de créer des Licences pluridisciplinaires car, par définition, le 2nd degré est disciplinaire. Dans ce cas, les formations s'effectueront au sein des composantes disciplinaires, avec l'adossement d'éléments de parcours. Le modèle suivra cela de la préprofessionnalisation organisée à Poitiers, qui a pour objet d'apporter des éléments de professionnalisation et de préprofessionnalisation.

Les maquettes de Licences 1^{er} degré et 2nd degré seront globalement similaires. Pour le 2nd degré, l'apport théorique disciplinaire sera plus marqué et dispensé au sein des différentes composantes universitaires, en fonction des disciplines.

Le deuxième point important de cette réforme concerne la rémunération des étudiants lauréats. La rémunération serait de 900 €, pour la première année de stage, et de 1800 €, pour la deuxième année. Les étudiants concernés suivraient un rythme en alternance, de 25% en Master 1 et 50% en Master 2.

La première année consisterait en un stage d'observation et de pratique accompagnée (les « SOPA » actuels). La deuxième année impliquerait le suivi de stages en responsabilité (les « STAR » actuels).

La volonté politique de cette réforme est de pouvoir accroître le recrutement de professeurs et d'enseignants, et favoriser l'attractivité des métiers, dans un délai relativement court, afin de pallier au manque d'effectifs.

Suite à l'annonce officielle du Président de la République, des éléments complémentaires ont été communiqués ultérieurement, et confirmés par le ministère de l'Éducation Nationale. Il s'agit d'informations qui avaient fuité entre le 15 et 16 mars 2024, issues d'un document de travail très détaillé, daté du 13 mars 2024. Le ministère a reconnu qu'il était authentique, mais qu'il s'agissait d'une version intermédiaire.

Ce document explicitait notamment un certain nombre de mesures et de paramètres d'opérationnalisation, qui s'avéraient à la fois rassurants et inquiétants. Ces mesures interrogeaient particulièrement sur le devenir des INSPÉ, sa gouvernance, ainsi que sur le mode de recrutement des formateurs universitaires et des formateurs issus de l'Éducation Nationale. Il y était notamment évoqué la nécessité de faire dispenser la formation par 50% de formateurs désignés par le ministère de l'Éducation Nationale, et les 50% restants par des personnels universitaires (dont 20 à 25% d'enseignants-chercheurs). A ce jour, la formation dispensée au sein de l'INSPÉ est assurée par 33% de praticiens en contact avec des élèves. Le document ne précisait toutefois pas comment s'organiserait la gestion et la désignation des 50% de formateurs agréés par le Ministère de l'Éducation Nationale, et des 50% de formateurs universitaires.

Denis Alamargot annonce qu'il ne souhaite pas détailler davantage ce document, qui n'a pas encore été officialisé, ni finalisé. Cela permet toutefois de mieux comprendre le contexte actuel de la réforme. Par ailleurs, la DGESCO a déclaré que certains arbitrages sont toujours en cours, et que certaines mesures présentées sont susceptibles d'évoluer. En ce qui concerne les négociations, les organisations syndicales ont sollicité des consultations auprès des instances et directions du ministère. Le réseau des INSPÉ souhaite également être impliqué, puisqu'il n'a pas été associé au groupe de travail réunissant les cabinets ministériels, les directions générales et France Universités.

La perspective de cette réforme a conduit à la création d'un groupe de travail à l'UP. Il sera composé d'élus de la CFVU, d'élus du CA de l'UP, de représentants élus des étudiants, des représentants des composantes concernées, notamment les assesseurs et/ou les directions (lorsque les assesseurs ne sont pas disponibles), ainsi qu'un formateur par composante, qui intervient dans la formation des enseignants.

Pour l'INSPÉ, Denis Alamargot a proposé à Muriel Coret d'assurer une représentation stable de la composante à ce groupe de travail. Denis Alamargot déclare qu'il se réjouit de sa participation, et la remercie de son investissement. Ce choix a été fait en raison de son expérience, et de ses différentes fonctions et implications au sein de l'INSPÉ.

L'objectif prioritaire du groupe de travail sera de travailler à la mise en place d'une préparation au concours 2025, qui sera dispensée dès la rentrée de septembre 2024. Ce « patch » s'appuiera sur les modules préexistants dans la formation. Pour LRU, il s'agirait de se baser sur le dispositif "parcours mineur", afin d'assurer une partie de la prépa concours. Pour l'UP, il s'agirait de s'appuyer sur le dispositif "Prépa-pro", qui représente près de 200 heures (48 heures par semestre en L1 et L2), et d'y intégrer une "Prépa concours", en remplacement de certains contenus de "Prépa-pro".

Le groupe de travail se réunira pour la première fois ce mardi 9 avril 2024 après-midi, et va initier les premières pistes. Un compte-rendu régulier des avancées du groupe de travail sera communiqué auprès des instances, et transmis à l'ensemble des personnels de l'INSPÉ.

Denis Alamargot évoque les interrogations qui avaient été soumises au sujet de la réforme, durant la précédente séance du CI en date du 06 février 2024. Il déplore le fait qu'aucune réponse ne peut encore leur être apportée à ce jour.

Par exemple, il n'a pas encore été précisé si l'accès au Master sera exclusivement réservé aux lauréats des concours. Dans ces conditions, l'INSPÉ connaîtrait une diminution de ses effectifs d'environ 2/3 pour les Master MEEF 1^{er} et 2nd degré (la part de lauréats de concours au sein de l'académie de Poitiers étant de 1/3). Il pourrait donc y avoir des impacts importants en termes de mise en œuvre de la formation, de révision des maquettes et d'affectation des ressources humaines.

En ce qui concerne la Licence pluridisciplinaire (LPPE), Denis Alamargot estime que sa mise en œuvre devra être nécessairement académique, mais également départementalisée. En effet, les mises en stages dépendent des DSDEN, pour le 1^{er} degré, et du Rectorat et de l'EAFC, pour le 2nd degré, avec des bassins répartis sur le territoire académique, donc dépendants en partie des départements. En cohérence, cela supposerait que les Licences pluridisciplinaires soient localisées sur chacun des 4 sites de l'académie. Toutefois, la mise en œuvre de la réforme, annoncée à moyens constants, complique ce déploiement multisite au niveau de l'UP. Il s'agit d'un point d'interrogation crucial pour l'INSPÉ.

François Geoffriau demande, en perspective de l'année 2024/2025, si l'UP envisage de mettre des patchs pour le 2nd degré, mais aussi pour le 1^{er} degré, ou s'il est plutôt envisagé une structure L2, L3 pour le 2nd degré.

Denis Alamargot indique que les premières orientations porteraient sur la mise en place d'un patch pour le 1^{er} et le 2nd degré, puisque la pré-pro concerne à la fois le 1^{er} et le 2nd degré. Cette direction reste toutefois à définir par le groupe de travail.

François Geoffriau estime que la difficulté de développer ce patch porte sur le 1^{er} degré, car il va falloir s'appuyer sur beaucoup de cursus de Licences.

Denis Alamargot précise qu'il n'y a pas autant de prépa-pro adossées à un nombre important de Licences. En réalité, il n'y a qu'un seul parcours de prépa-pro pour le 1^{er} degré, impliquant plusieurs composantes.

Muriel Coret intervient pour mettre en évidence le caractère contradictoire de certaines annonces, ainsi que le flou relatif à leur mise en œuvre. Elle cite l'exemple de la rémunération des étudiants de Master 1, annoncée initialement par le Président de La République et la Ministre de l'Éducation Nationale à 1400 € par mois, et finalement diminuée à 900 € mensuels. Elle déplore le message particulier qui serait ainsi envoyé aux futurs lauréats de concours, en leur proposant une rémunération située en dessous du seuil de pauvreté. Elle mentionne également l'exemple de la part d'immersion professionnelle en Master 1, prévue initialement à 25% puis remontée à 33% dans les annonces récentes.

Michel Fayol rejoint ces remarques et déplore le fait que le flou actuel portant sur les mesures empêche d'intervenir de manière précise. Il note que ce flou est entretenu à la fois par les instances supérieures, les instances intermédiaires, ainsi que les groupes de travail locaux et régionaux.

Selon lui, il y a des niveaux de discussions et de décisions qui lui paraissent plus importants que d'autres. Par exemple, est-ce que ces nouvelles formations vont se traduire par une désuniversitarisation ? Se pose alors la question du positionnement des présidents d'Universités, vis-à-vis de la perte potentielle du professorat et de l'éducation dans leur périmètre de formation.

Michel Fayol appelle les membres du Conseil d'Institut à la vigilance quant à cette éventuelle désuniversitarisation ou, *a minima*, la perte de lien des INSPÉ avec une université (contrairement à ce la situation de tous les autres pays européens). En raison des énormes impacts et risques que cela pourrait engendrer, il s'agit selon lui de l'enjeu le plus important de la réforme. Ces orientations interrogent sur le futur statut des INSPÉ. Vont-ils disparaître ? Vont-ils être davantage investis, en assurant le portage des futures LPPE ?

Sur ce point précis, Denis Alamargot indique que les PPPE localisés dans les lycées devraient basculer au sein des universités d'ici 2 ans, et seraient dispensés au sein des INSPÉ.

Parallèlement, il n'est pas encore certain que les INSPÉ vont demeurer liés aux EAFC, en raison de leur possible rattachement à une nouvelle instance nationale, l'École Normale Supérieure du Professorat (ENSP). Il s'agirait dans un premier temps d'une structure fédératrice, pilotée par l'Inspection Générale. Il n'est pas certain qu'à terme elle n'ait pas vocation à remplacer les INSPÉ. Par extension, cela interroge sur le rapport avec l'EAFC, et notamment de savoir qui sera chargé de la gestion et de la désignation des 50% de formateurs agréés par le Ministère de l'Éducation Nationale, et des 50% de formateurs universitaires.

En complément de cet état des lieux, Michel Fayol évoque la question de la relation à la recherche. Il semble difficilement envisageable de dispenser une formation qui ne serait pas adossée à la recherche. Ce point a été très peu abordé jusqu'à présent dans le projet de réforme.

Muriel Coret souligne une des interrogations majeures que pose cette réforme. Qu'advient-il des étudiants de L3 qui auront échoué au concours ? Elle alerte sur la nécessité d'informer les étudiants de l'INSPÉ à ce sujet. Elle s'interroge également sur la communication à réaliser auprès des étudiants qui se sont inscrits en Master 1 à l'INSPÉ, pour l'année 2024/2025, ainsi que les modalités qui leur sont applicables (vont-ils être concernés par les nouveaux patchs concours ? Pourra-t-on les préparer au concours ?).

Yannick Blandin aborde la question du groupe de travail constitué au niveau de l'UP. Il s'interroge notamment sur son rôle et son positionnement dans le processus de décision. À son sens, il pourrait permettre d'arrêter une position collective d'établissement (au-delà des orientations propres à chaque composante). Il lui semble important de clarifier ces aspects.

Denis Alamargot confirme qu'il prend note, et que la question sera soumise, au nom du Conseil d'Institut à la première séance du groupe de travail, qui a lieu ce même jour.

Au sujet de l'avenir des INSPÉ, Muriel Coret constate une véritable incertitude sur le devenir des équipes pédagogiques intervenant au sein des INSPÉ, ou dans les disciplines contribuant à la formation des enseignants. Le document ayant fuité faisait notamment état de la sélection des enseignants, et de l'augmentation de la part d'intervenants praticiens de 1/3 à 50%. En outre, si le document cite les enseignants-chercheurs, les enseignants du 2nd degré ne sont quant à eux pas mentionnés. Ce qui suscite pour eux des inquiétudes quant à leur avenir. Au regard de ces différentes incertitudes, Muriel Coret souhaite qu'il soit relevé que les orientations listées dans le document de travail ministériel sont très dommageables pour les personnels formateurs.

En outre, Muriel Coret propose aux membres du Conseil d'Institut, s'ils en sont d'accord, de leur lire une courte déclaration, qui pourrait être votée comme motion par le Conseil. L'objectif étant

de témoigner collectivement d'une inquiétude vis-à-vis des potentiels impacts de la réforme sur les équipes, ainsi que d'exprimer la nécessité de concertation.

Avec l'accord des membres du Conseil, elle lit la proposition, qui a été inspirée par la motion votée à Paris, et à Montpellier.

François Geoffriau prend la parole et souligne le caractère délétère de la précédente réforme du Master MEEF, ayant eu un impact négatif sur le recrutement d'étudiants dans cette mention. Il rejoint le postulat du caractère préoccupant de la réforme en cours, mais il perçoit favorablement cette remise en cause de l'ancienne réforme. En outre, il déplore le fait que toutes les motions parues n'ont jamais fait état des points forts de la nouvelle réforme. Parmi les aspects positifs, il cite la possibilité, pour les futurs étudiants de Master, de devenir fonctionnaires stagiaires rémunérés. Il évoque également une entrée plus progressive et accompagnée dans le métier, avec des stages en M1, dont la mise en œuvre serait plus réfléchie, et des stages en responsabilité en M2. A contrario, il considère que le principal point noir de cette réforme est sa mise en place dans l'urgence absolue.

Michel Fayol sollicite l'avis des représentants étudiants siégeant au Conseil.

Sarah Ramassamy indique que les mesures prévues suscitent beaucoup d'interrogations sur le devenir des étudiants, en cas d'échec au concours.

----- Arrivée de Laëtitia Brégéon à 10h05 -----

François Ribault déclare quant à lui qu'il préférerait intégrer une formation connue et existante, même si sa mise en œuvre présente plusieurs défauts, plutôt que d'accéder à une formation qui pourrait être potentiellement mieux, mais dont les contours comportent de nombreux flous.

Au terme de ces échanges, Michel Fayot fait remarquer que très peu de membres du Conseil se sont exprimés. Il suggère de différer toute action, compte-tenu du manque d'informations sur le contenu précis des différentes mesures. Le seul point pouvant être remonté est celui de l'inquiétude vis-à-vis de toutes ces imprécisions et incertitudes.

----- Départ d'Effrosyni Lamprou à 10h17 -----

Muriel Coret fait remarquer que, de son point de vue, ne rien dire en raison du manque d'informations donne l'impression qu'il n'y a aucun problème. Elle insiste sur la nécessité pour le Conseil d'Institut d'exprimer les inquiétudes liées aux ambiguïtés de la réforme.

Denis Alamargot déclare que le Conseil est tout à fait légitime à s'interroger sur le manque d'informations. Cette situation d'incertitude suscite une forte appréhension pour les équipes de l'INSPÉ. Sur la question du report de la réforme, il suggère qu'elle ne relève pas du périmètre du Conseil d'Institut, d'autant plus que les mesures précises ne sont pas encore actées.

Il propose de s'appuyer sur deux motions : une à visée syndicale, et une émanant du Conseil d'Institut. Cette 2^e motion exprimerait les inquiétudes et les interrogations quant à la place des INSPÉ, et une potentielle désuniversitarisation de la formation initiale des enseignants.

François Geoffriau indique qu'il ne trouve pas pertinent de pointer les inquiétudes portant sur des informations non confirmées. Selon lui, il serait plus judicieux de mettre en évidence les attentes et les mesures qui apparaissent essentielles au Conseil d'Institut.

Michel Fayol approuve cette proposition et suggère de ne pas utiliser le terme de « désuniversitarisation ». Il propose plutôt d'évoquer la cohérence du maintien dans les universités, et du lien fondamental entre enseignement et recherche.

Muriel Coret réaffirme que l'inquiétude vis-à-vis de la situation des personnels des INSPÉ doit être signalée, et qu'exprimer cette inquiétude n'est pas incompatible avec le souhait de maintien de la formation au sein de l'université.

Michel Fayol souligne que l'inquiétude sur la situation des personnels est intrinsèquement liée à la question du maintien des INSPÉ au sein des universités.

En conclusion, Denis Alamargot propose que la motion relative au souhait du maintien des INSPÉ au sein des universités soit émise par le Conseil d'Institut, et que la motion relative aux inquiétudes portant sur le devenir des personnels soit transmise dans un second temps, par voie syndicale.

Au terme des échanges, la motion suivante est proposée au vote :

« Compte-tenu des enjeux sociétaux, de la place nécessaire de la recherche dans la formation des enseignants, du contexte européen et international, le Conseil d'Institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers demande à ce que la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation, en France, soit pleinement maintenue au sein des Universités ».

La motion est votée et adoptée à l'unanimité. Elle sera diffusée au nom du Conseil d'Institut.

- Agenda de la dernière réunion du COSP :

Denis Alamargot indique que des relevés de décisions ont été mis en place après chaque réunion du COSP (Conseil Scientifique et Pédagogique), et sont également communiqués aux membres du Conseil d'Institut. Dans ce cadre, le président du Conseil et la direction souhaiteraient que le Président du COSP vienne présenter une fois par an, en Conseil d'Institut, l'état d'avancée des travaux du COSP (disposition prévue dans les statuts).

Au nom de l'équipe de direction, Denis Alamargot rappelle les différents points abordés lors de la dernière séance du COSP, (le 19 mars 2024) :

- La réforme de la formation initiale des enseignants, et notamment le maintien des formations au sein de l'université ;
- L'inscription des étudiantes et étudiants MEEF sur la plateforme Mon Master ;
- L'action BA-BA du climat et l'intérêt pédagogique de cette plateforme (l'initiation et la certification à l'environnement) ;
- Le projet d'organisation d'une remise des diplômes, à un niveau académique, phasée avec LRU ;
- L'intégration du conseil de vie de site dans le règlement intérieur ;
- Le chantier mémoire de recherche (et notamment les préconisations du COSP pour l'optimisation des encadrements de mémoire) ;

- Le formulaire de demande d'accès aux terrains d'expérimentations, faisant l'objet d'une convention entre le CERCA et le CARDIE (Denis Alamargot en profite pour saluer l'investissement de Victor Millogo et de Hélène Desormes dans ce projet) ;

Sur les points relatifs au conseil de vie de site, et au chantier mémoire, les membres du Conseil d'Institut pourront s'appuyer des préconisations du COSP.

- État d'avancée de la révision des statuts :

Denis Alamargot explique que les statuts sont toujours en cours de révision. Cela n'empêche toutefois pas d'avancer sur la refonte de certains articles du règlement intérieur. Ce qui permettra notamment aux membres du Conseil d'Institut de définir le cadrage du conseil de vie de site, qui sera intégré au règlement intérieur de l'INSPÉ.

- Mise en œuvre de la formation CAPEFÉ :

Denis Alamargot remercie Victor Millogo, Hélène Desormes, Malika Kaheraoui et Coralie Hervé, qui ont œuvré au montage de cette formation. Un flyer, conçu par Sabrina Guénin, a été distribué aux membres du Conseil (*cf. détails ci-dessous*).

Diplôme Universitaire
PRÉPARATION CAPEFE
CERTIFICAT D'APTITUDE À PARTICIPER À L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

- Préparation proposée par l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Formation de 30 heures
- 100% à distance
- Ouvert :
 - aux personnels enseignants et d'éducation de l'Éducation Nationale : stagiaires, titulaires, contractuels
 - aux personnels enseignants contractuels de l'enseignement français à l'étranger
 - aux étudiants et étudiantes en Master MEEF et autres mentions

Objectifs

- Se préparer aux spécificités de l'enseignement dans un établissement français à l'étranger et acquérir les compétences et connaissances attendues de la certification CAPEFE
- Il s'agit d'une reconnaissance de votre :
 - aptitude à participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger dans un contexte plurilingue
 - maîtrise d'une langue étrangère : l'Anglais (niveau B2 requis)
 - connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales

Principes de formation

- Ouvert à la formation initiale et continue
- Formation entièrement à distance
- Classe virtuelle en semaine de 18h à 20h, possibilité de suivi asynchrone

Compétences visées

- Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français - 16h
- Pratiquer l'Anglais - 8h
- Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger - 6h

Diplôme Universitaire
PRÉPARATION CAPEFE
CERTIFICAT D'APTITUDE À PARTICIPER À L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Admission

- 25 à 30 places
- Dépôt de candidatures sur [ce lien](#) du 19 mars au 19 juin 2024 inclus⁽¹⁾
 - lettre de motivation et CV succinct
 - attestation d'un niveau d'anglais B2 (dont certification DNL)
- Début de la formation : octobre 2024

(1) Pour se inscrire en formation continue de l'académie de Poitiers, date limite : 17 avril 2024 inclus

Coût de la formation

- Étudiants et étudiantes de l'Université de Poitiers : 250 €
- Public formation continue : 1 150 € - finançable en partie par le CPF (pour l'académie de Poitiers)
- Public en autofinancement : 750 €

Certification (cf. arrêté du 8 février 2020 MEFH1933046A)

- Une épreuve écrite obligatoire en 2 parties (2h) :
 - Une compréhension écrite en anglais
 - Une production écrite en français sur un thème de la compétence 1
- Une épreuve orale en 2 parties (1h) :
 - Un exposé en français - compétence 3
 - Un entretien en anglais

Plus d'informations sur le DU préparation CAPEFE

L'appel à candidature pour accéder au DU a été diffusé. Il est souhaité que cette formation, qui existe déjà dans beaucoup d'INSPÉ, puisse accueillir un certain nombre d'étudiants en formation initiale et professionnelle, ainsi que des étudiants en alternance (par le biais ou non du Compte

Personnel de Formation). Il a été prévu une tarification minimale, au coût réel des formations (sur la base du calcul effectué par UP&Pro). S'agissant d'un Diplôme Universitaire, il doit nécessairement s'autofinancer, par le biais des frais de formation. Si le bilan est déficitaire (au regard du nombre d'inscrits), les crédits de fonctionnement de l'INSPÉ seront ponctionnés par l'université. L'INSPÉ est donc très attentif à ce point.

Denis Alamargot souligne que l'INSPÉ peut se féliciter de l'ouverture de cette nouvelle formation, qui permet de répondre aux besoins de mobilité des enseignants.

François Geoffriau fait remarquer que le tarif affiché à 250 € ne mentionne que les étudiants de l'UP. Il serait nécessaire de clarifier le montant s'appliquant aux étudiants de LRU, université partenaire.

Denis Alamargot répond que, selon lui, le tarif devrait être le même pour tous. Ce point sera vérifié et soumis à la validation de Noëlle Duport (vice-président formation de l'Université de Poitiers). La présentation du flyer sera alors rectifiée en conséquence.

5. Bilan de la journée académique n°4 - dont la présentation des tableaux de bord concernant le parcours et l'orientation des étudiants vers l'INSPÉ :

Denis Alamargot explique que 5 journées académiques se déroulent dans l'année, environ tous les 2 mois. Elles consistent en une assemblée générale de l'ensemble des formateurs et des personnels des 4 sites.

La journée académique n°4 de l'année 2023/2024 s'est déroulée sur le site de La Rochelle. Denis Alamargot remercie les collègues de La Rochelle pour leur accueil.

Les formateurs des différents sites ont été ravis de pouvoir rencontrer les formateurs de La Rochelle en présentiel.

Au cours de cette journée, plusieurs points d'information et de discussion ont été abordés. La réforme a notamment été évoquée, avec des débats très professionnels et constructifs, au cours des séances plénières et des ateliers de réflexions. Ces ateliers ont été l'occasion pour les formateurs de réfléchir aux différentes hypothèses de la réforme. Grâce à ces réflexions, l'INSPÉ peut se préparer à différents scénarii. La question de la Licence pluridisciplinaire, répartie sur plusieurs sites, a également été traitée.

En outre, un travail a également été conduit sur un certain nombre de tableaux de bord, dont l'élaboration avait été initiée lors de la journée académique N°3. Ces données de pilotage offriront une aide à la décision pour les deux universités de rattachement.

Au sujet de la mise en place de la Licence disciplinaire, il a été décidé au cours de la journée académique n°3 d'interroger le parcours des étudiants. Christophe Brunet, responsable du master MEEF 1er degré, a soumis un questionnaire aux étudiants du diplôme, issus de 3 sites de l'INSPÉ, ainsi qu'aux PEES mi-temps. L'une des premières questions sonde à quel moment ces étudiants ont fait le choix de devenir professeur des écoles (avant l'obtention du bac, ou durant leur parcours universitaire ?). Les résultats présentés en séance (cf. graphique ci-dessous) ne mettent pas en évidence de tendance majoritaire.

Enquête parcours étudiants en master MEEF 1 et PEES 1er degré

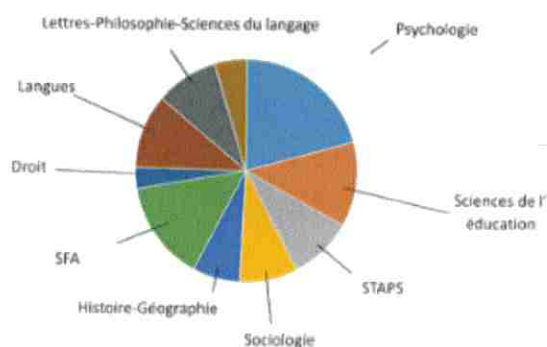
Moment du choix du métier de Professeur des Écoles



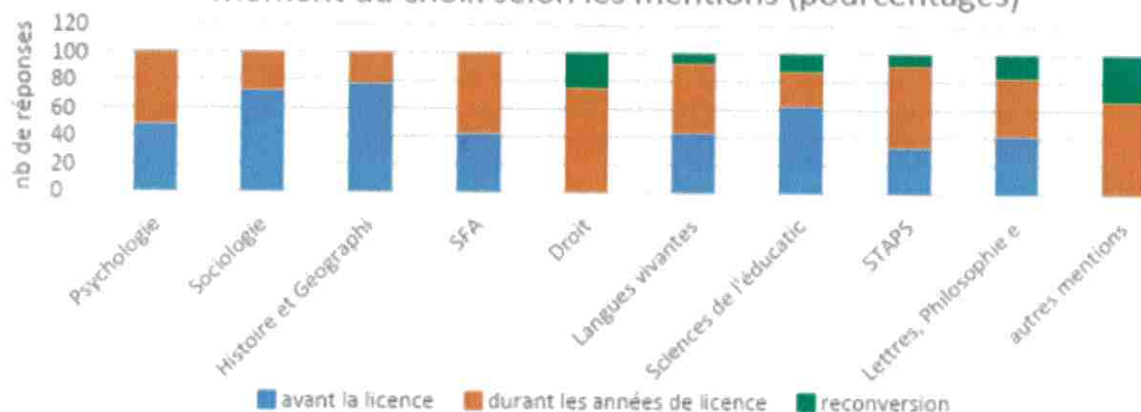
L'enquête a également interrogé les étudiants de Master 1 sur leur Licence d'origine et, s'ils accédaient à une Licence pluridisciplinaire, dans quelle Licence ils n'iraient pas.

Enquête parcours étudiants en master MEEF 1 et DIU 1er degré

Licences d'origine



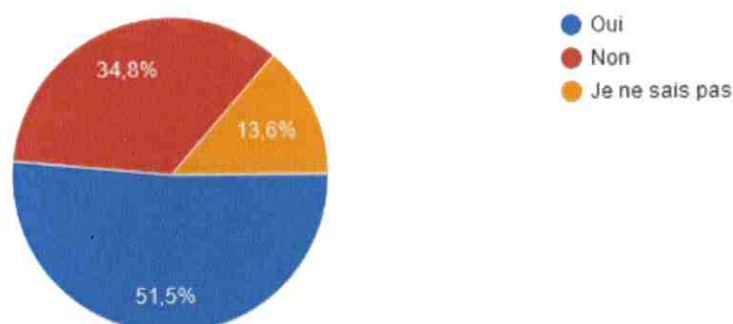
Moment du choix selon les mentions (pourcentages)



Il ressort que 4 Licences représentent plus de la moitié des étudiants : psychologie, sciences de l'éducation, STAPS et sociologie. SFA, Lettres-Philosophie-Sciences du langage et Langues Vivantes regroupent plusieurs mentions différentes. Le poids de chacune de ces mentions est donc peu important. L'intitulé Histoire géographie est surtout constitué par des étudiants en histoire. Ils représentent 5 à 6 % des étudiants, soit environ 10 étudiants estimés sur une cohorte habituelle de master 1. Certaines mentions sont caractérisées par un choix précoce comme sociologie, histoire et géographie et sciences de l'éducation. A l'inverse, les choix sont plus tardifs pour le droit, les LV, les SFA, les lettres-philosophie-sciences du langage ou STAPS. Les choix sont assez équilibrés en psychologie.

Enquête parcours étudiants en master MEEF 1

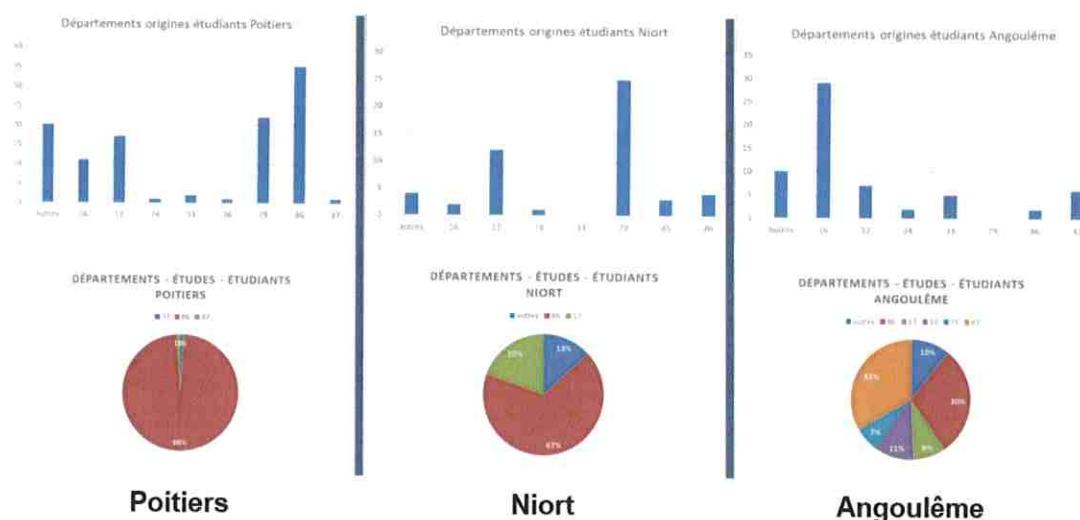
Auriez vous choisi une licence pluridisciplinaire ?



Il a été constaté que plus de la moitié des étudiants issus de Licence de psychologie viendraient en Licence pluridisciplinaire. Il en est de même pour tous les autres parcours. La composante la plus concernée serait peut-être SHA, avec les étudiants de sociologie, et d'histoire-géographie. Il y a une autre composante qui ne concerne pas l'Université de Poitiers qui attire nos étudiants, c'est la Licence de Sciences de l'Éducation de l'université de Bordeaux, ou de l'université de Limoges. Ces étudiants font en général le choix du métier d'enseignant dès la terminale. Ce sont donc des étudiants de Limoges, de Bordeaux, de Niort qui viendraient dans nos Licences pluridisciplinaires. Ce travail pourrait davantage être affiné.

L'université d'origine des étudiants en Master 1 a été étudiée avec les données extraites d'Apogée.

Origines des M1 MEEF1 23/24 : Lycées et Universités



Dans la majorité des cas, les étudiants ayant été inscrits à l'université de Poitiers ont passé leur Bac dans la Vienne. Un nombre moins important d'étudiants ayant obtenu leur bac dans les Deux-Sèvres rejoint également Poitiers. En outre, Niort regroupe des étudiants issus de LRU. Tandis que Angoulême rassemble des étudiants provenant de plusieurs universités, notamment l'université de Limoges.

Ces constats ramènent indubitablement au manque de réponses apportées aux différentes interrogations suscitées par la réforme :

- Sur les effectifs d'étudiants formés : Quels seront les effectifs de la L1 au M2 ? Qu'est-ce qui définira ces effectifs ? Seront-ils liés aux bassins de stage ? À l'employabilité dans les départements ? Seront-ils optimisés en fonction de la vacance des postes ? Les effectifs seront-ils formés dès la L1, en fonction des places disponibles au concours ?
- Sur la perméabilité des Licences : Existera-t-il des passerelles entre les Licences ? Sera-t-il possible d'intégrer une autre Licence, et dans quelles conditions ? Les étudiants issus d'autres Licences pourront-ils être accueillis au sein de la Licence pluridisciplinaire ?
- Sur la situation des non lauréats : le cursus va-t-il s'arrêter en Licence si le concours n'est pas obtenu ? Comment pourront-ils préparer le métier ? Sera-t-il possible de leur proposer un DU prépa concours, et selon quelles modalités (formation à distance par exemple) ? Quels seront les débouchés possibles ?
- Sur la situation des étudiants qui seront inscrits en Master 1 en 2024/2025 : Quelle sera leur stratégie vis-à-vis du concours ?

- Sur le patch prépa concours en L3 : comment le fera-t-on évoluer ? Quelle est la place des formateurs et des composantes ? Comment préparera-t-on les étudiants de L3 qui ne l'auront pas suivi ?

- Sur la formation encadrement éducatif : impliquera-t-elle exclusivement un mode prépa professionnel, ou s'agira-t-il d'une Licence pluridisciplinaire ?

- Sur l'origine des lauréats de concours accueillis : accueillera-t-on exclusivement des lauréats issus des disciplinaires pour lesquelles il existe des bassins de stage dans l'académie ? S'agira-t-il d'un recrutement national ?

Au sujet du devenir des non lauréats, Muriel Coret explique que les organisations syndicales ont interrogé la DGSIP. Il leur a été répondu que cette question n'avait pas été réfléchie, ce qu'elle juge très inquiétant.

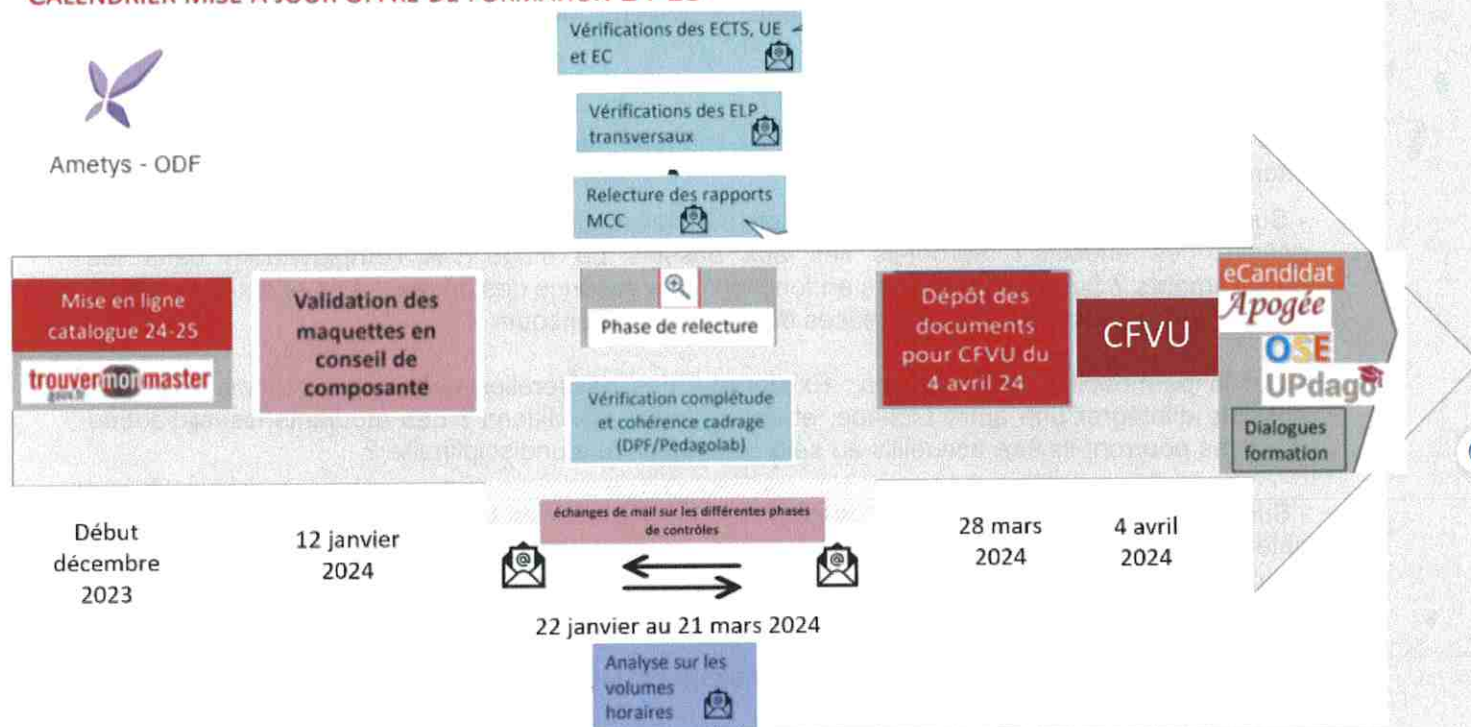
Michel Fayol souligne quant à lui un point d'alerte sur la question des effectifs de recrutement en L1.

En l'absence de remarques complémentaires, il est proposé de passer au point suivant de l'ordre du jour.

6. Maquettes de formation : derniers allers-retours avec la CFVU, travail avec l'EAFC et la DSDEN :

Denis Alamargot présente les maquettes de formation applicables pour l'année 2024/2025.

CALENDRIER MISE A JOUR OFFRE DE FORMATION 24-25



Quelques modifications ont été apportées en 2023 sur AMETYS (changement des adresses et des présentations), afin d'améliorer l'affichage des formations pour les futurs étudiants qui candidateront sur la plateforme MonMaster.

Au cours du Conseil d'Institut du mois de janvier 2024, l'ajout d'un nouveau parcours dans le MEEF4 a été abordé.

Des relectures ont ensuite été apportées par la Direction du Pilotage des Formations, et le PédagoLab, afin de s'assurer notamment que le nombre d'ECTS correspond au nombre d'évaluations ou de stages. Les maquettes ont ensuite été votées à la CFVU.

Cécile Lalanne exprime ses remerciements aux responsables de mentions, ainsi qu'aux formateurs qui ont contribué à ce travail de révision des maquettes.

La suite des actions consistera en un paramétrage entre les applications APOGEE, AMETYS, OSE, UPDAGO.

Cécile Lalanne présente de manière plus détaillée les modifications apportées aux maquettes :

Vérifications des ECTS, UE et EC

Vérifications des ELP transversaux

Relecture des rapports MCC

Phase de relecture

Vérification complétude et cohérence cadrage (DPF/Pedagolab)

MEEF 1 : Maquettes complètes et cohérentes avec le cadrage
Préciser durée de la soutenance de mémoire - 1h

MEEF 2 : UE5 : S1 et S2 - 6 ECTS 2 évaluations au lieu de 3
- obligation d'ajouter une évaluation à chaque semestre
Modifications apportées S1, au lieu d'1 PE et 1 ET :
- 1 PE à 40% sur l'EC1, 1 PE à 20% sur l'EC2, 1 ET à 40% sur l'EC3
Modifications apportées S2, au lieu d'1 PE et 1 ET :
- 1 PE à 40% sur l'EC1, 1 PE à 20% sur l'EC2, 1 ET à 40% sur l'EC3

MEEF 3 : Maquettes complètes et cohérentes avec le cadrage

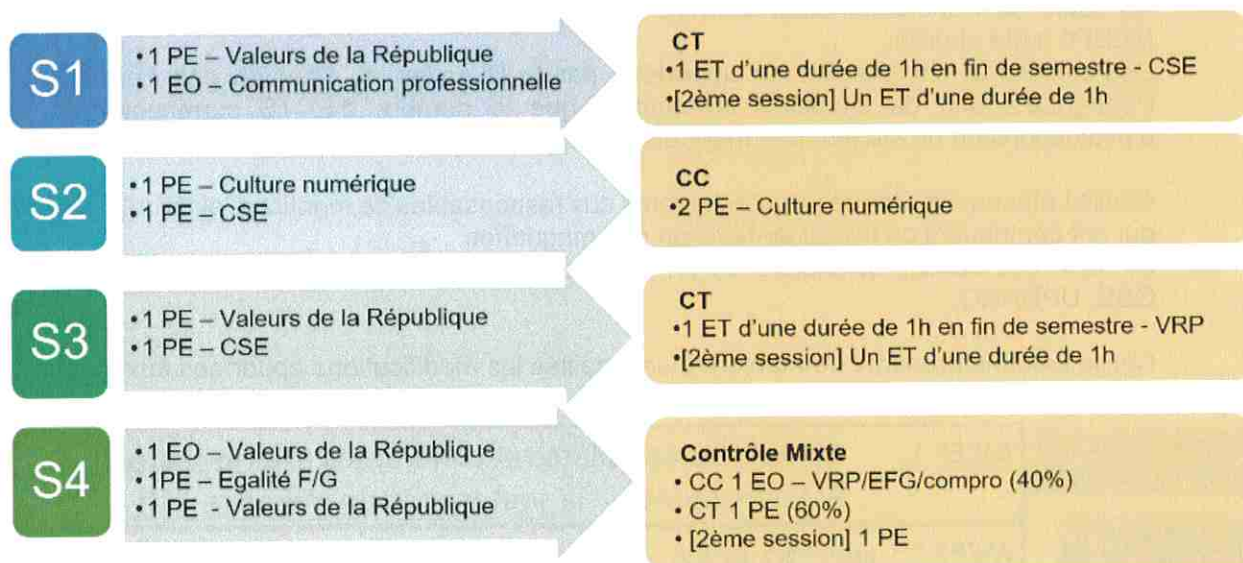
MEEF 4 : Ajustement du nombre d'ECTS pour les UE liées au stage
Ajouter des évaluations sur des UE à 6 ECTS
Préciser des durées sur des ET et des EO
Harmoniser sur les parcours : pas de 2nde session en M2

22 janvier au 21 mars 2024

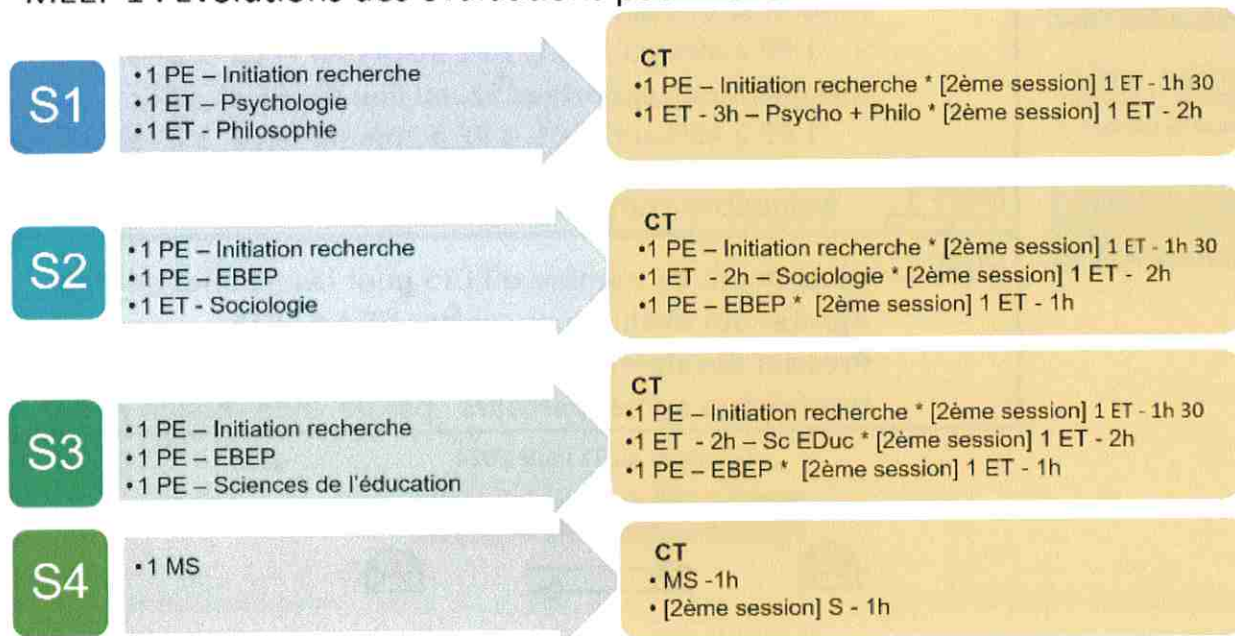
échanges de mail sur les différentes phases de contrôles



MEEF1 : Évolutions des évaluations pour l'UE3



MEEF 1 : Evolutions des évaluations pour l'UE5



Analyse sur les volumes horaires 	MEEF 1 : 18% PPD 66% TD et TP 16% CM 857 h au lieu de 850 h
Rappel cadrage UP : 14% PPD min 40% TD TP min 46 % CM max	MEEF 2 : 9 % PPD 63% TD et TP 28% CM 819 h au lieu de 800 h ou 850h
	MEEF 3 : 11% PPD 55% TD et TP 34% CM 807 h au lieu de 800 h
	MEEF 4 : 36% PPD 19% TD et TP 45% CM 704 h au lieu de 750 h

Pour le MEEF1, une durée de soutenance de mémoire d'une heure avait été oubliée. Le directeur de mémoire sera chargé de communiquer sur la répartition de cette heure, entre l'exposé et l'entretien.

Dans le MEEF2, sur l'UE liée à la recherche, il était initialement prévu 6 ECTS pour 2 évaluations, au lieu de 3. Une 3^{ème} évaluation a donc été ajoutée. Une production écrite de 20 %, au premier semestre, et une production écrite, également à 20 %, sur le second semestre, ont aussi été intégrées. Il s'agira notamment de produire une bibliographie au premier semestre et un document sur les normes APA au second semestre.

S'agissant du MEEF 3, aucun changement n'a été opéré.

Sur le MEEF 4, plusieurs problématiques ont été constatées en termes de nombre d'ECTS dans l'UE liée au stage, d'évaluations à rajouter, et de durées à préciser pour les écrits sur table, et d'évaluations orales lorsqu'il s'agissait du contrôle terminal.

Il est précisé qu'en application des dispositions prévues à l'UP, si un parcours décide qu'il n'y aura pas de seconde session, les autres parcours de la composante doivent respecter cette modalité. Après échanges avec la vice-présidente en charge des formations, il a été acté que ces dispositions s'appliqueraient à tous les parcours d'une même mention, et non plus au niveau global de la composante. Par conséquent, le MEEF 4 a été ajusté, afin de retirer toutes les secondes sessions qui apparaissaient dans le parcours FACO, et harmoniser ainsi les 4 parcours.

Muriel Coret demande des précisions au sujet de la seconde session. Elle demande s'il s'agit de modifications qui avaient été discutées et votées en Conseil d'Institut.

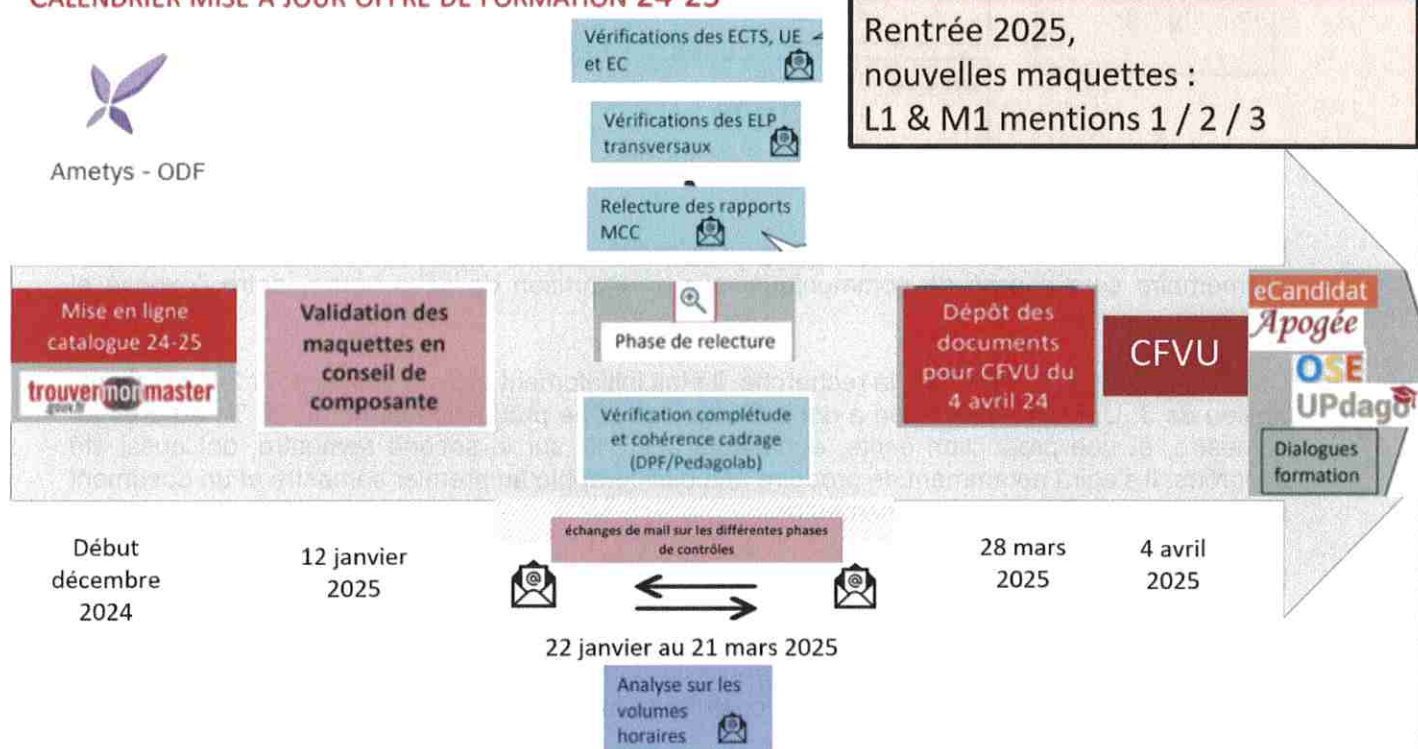
Cécile Lalanne confirme. Au cours du dernier Conseil, le parcours FACO avait soumis des modifications dans sa maquette, et avait rajouté une seconde session, alors qu'il n'y en avait pas avant (cette disposition n'existant pas dans les autres parcours du MEEF). Ces modalités ont donc évolué.

Michel Fayol remercie celles et ceux qui se sont investis dans ce travail de révision des maquettes.

Denis Alamargot précise que cette démarche a permis de signaler un décalage entre les heures maquettes réellement mises en œuvre et celles définies initialement. Pour ces raisons, il a été demandé d'y remédier. Pour le MEEF1, la maquette doit être diminuée de 7h, afin de se conformer aux 850 heures. Pour le MEEF2, une faiblesse a été constatée sur les PPPD, qui relèvent d'un dispositif pédagogique propre à l'UP. Le même constat a été fait pour le MEEF3. Du point de vue de la CFVU, les maquettes sont mises en œuvre de façon adéquate. La réduction de sept heures va être effectuée en concertation avec les départements et les formateurs.

Cécile Lalanne précise que ce travail devra être refait pour l'année à venir, en perspective de la future Licence 1 et du futur Master 1.

CALENDRIER MISE A JOUR OFFRE DE FORMATION 24-25



Cécile Lalanne explique que l'année universitaire va se conclure par des conseils de perfectionnement. Des dates ont déjà été fixées pour les PEES temps complet, 1^{er} et 2nd degré. Les responsables de mentions vont prochainement revenir vers les formateurs, pour organiser les séances portant sur les PEES mi-temps, DUI premier et second degré, et le MEEF1. Pour le MEEF2, à l'instar du 1^{er} semestre, un conseil de perfectionnement sera organisé par composante partenaire. Pour le MEEF4, il sera prévu un conseil au niveau de la mention (pour tous les enseignements transversaux), puis un parcours.

Les données collectées à l'issue des conseils de perfectionnement, des conseils de formateurs et des journées académiques, permettront notamment de faire évoluer les formations, et plus précisément le DIU 1^{er} et 2nd degré.

7. Conseil de vie de site : définition et délimitation :

Denis Alamargot rappelle qu'à l'époque des IUFM le règlement intérieur instituait des conseils de sites, qui associaient notamment un représentant de la DSDEN, le DASEN, un représentant de la collectivité territoriale, des élus du personnel, des élus des formateurs, et des élus étudiants.

Ces conseils permettaient d'aborder la politique générale du site, son organisation, sa vie et son fonctionnement quotidiens, ainsi que la qualité de la formation qui y était dispensée. Des réunions étaient organisées 3 à 4 fois par an.

Avec la réforme des ESPÉ, en 2013/2014, et la loi pour l'école de la confiance en 2019, les conseils de sites ont progressivement disparu, au profit de la création des instances statutaires : le Conseil d'Institut et le COSP. S'est également rajouté le conseil de perfectionnement.

Malgré ces remaniements, le règlement intérieur a peu évolué. Les conseils de sites apparaissent donc toujours. Il est proposé de définir si ces conseils vont être supprimés ou remis en fonction, en leur donnant une vocation nouvelle, permettant une meilleure consultation des sites.

Sur ce dernier point, un travail de réflexion a été mené au sein de l'équipe de direction, en concertation avec les responsables pédagogiques de sites, pour définir le texte de cadrage des nouveaux conseils de vie de site. Les élus du Conseil d'Institut et les membres du COSP ont également été consultés, ce qui a permis d'apporter un certain nombre d'amendements à la première proposition.

Le cadrage vise à la conservation du conseil de site, en modifiant son intitulé, et en le distinguant du conseil de perfectionnement, qui porte exclusivement sur des aspects pédagogiques. Son objectif sera d'analyser les conditions de d'études, de travail et de vie sur chaque site. Ce qui permettra notamment une harmonisation des pratiques entre les sites. Les conseils de vie de site seront également l'occasion d'identifier et de faire remonter les besoins d'achats en crédits de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil s'attachera à aborder les différents points suivants :

- les conditions de vie et d'étude sur site, pendant et en dehors des temps de cours, des étudiants (ici : master MEEF ; DU/DIU PEES-CAPEFE-SCEF),
- les conditions de vie et de travail sur site, pendant et en dehors des temps de cours, des formateurs,
- les conditions de vie et de travail sur site des personnels BIATSS,

- l'accompagnement sur le site de l'action des associations, notamment le BDE, au profit du bien-être et du développement des étudiants,
- l'accompagnement des étudiants dans les démarches liées à leurs études et alternances (stages),
- l'accompagnement des étudiants dans les démarches administratives et sociales,
- la veille du respect des principes d'égalité, de l'inclusion, de l'égalité femme/homme,

- la facilitation de l'accès pour les étudiants aux informations liées aux services médicaux,
- la facilitation de l'accès des étudiants, des formateurs et des personnels BIATSS à la vie culturelle, sportive, associative,

- l'aménagement des locaux de formation et de vie commune,
- l'équipement matériel et informatique du site à destination des formations.

Cette analyse fine permettra au conseil de vie de site d'être un lieu d'échanges, permettant de faire un état des lieux de la vie de site, et d'envisager des pistes d'amélioration.

Le conseil de vie de site est une instance consultative (il ne donne pas lieu à délibérations). Son compte-rendu est adressé à l'équipe de direction, ainsi qu'aux instances statutaires. À l'instar des conseils de perfectionnement, il se réunit 2 fois par an, sur invitation du responsable pédagogique de site : 1 séance en octobre (après la rentrée) et 1 séance en mai/juin.

Le cadrage prévoit la délimitation des invités siégeant au conseil :

Les invités par le responsable pédagogique de site sont :

- l'équipe d'encadrement sur site (responsables de mention et/ou de parcours en activité sur le site, délégués stage, 1er degré, emploi du temps),
- les responsables et les personnels BIATSS (recherche/RI, communication, logistique, scolarité, RH, finance, informatique),
- les formateurs de chaque mention sur site,
- les délégués des étudiants (ici : master MEEF, DU/DIU PEES-CAPEFE-SCEF) de chaque mention.

Les invités permanents : équipe de direction

Il est à noter que les services BIATSS ne sont pas représentés de manière homogène selon les sites et les universités.

S'agissant des formateurs, ils seront conviés de manière large aux conseils de vie de site.

Les délégués étudiants seront sollicités, ainsi que les présidents des associations, et les porteurs de projets (tels que l'organisation de la remise des diplômes, par exemple).

Les membres de l'équipe de direction seront des invités permanents. Ils pourront répondre aux interrogations, prendre note des problématiques remontées, mais ils n'interviendront pas dans les débats et discussions (de manière à ne pas les influencer).

Si le conseil a pour vocation d'être une forme d'assemblée générale, cette modalité doit être impérativement inscrite dans le règlement intérieur. Il devra également être précisé qu'un compte-rendu de séance sera systématiquement rédigé et soumis à approbation générale, pour être ensuite transmis au COSP, puis au Conseil d'Institut.

Le COSP a quant à lui opté pour cette idée d'assemblée générale, avec un affichage explicite dans le règlement intérieur, dans le but de maximiser la représentation des différents acteurs, et optimiser ainsi le dialogue social.

Denis Alamargot déclare qu'il souhaite soumettre à l'approbation des membres du Conseil le cadrage des conseils de vie de site.

Muriel Coret reconnaît que cette démarche témoigne d'une volonté de restaurer un climat et de cadrer davantage l'organisation et le fonctionnement. La proposition de formalisation d'un cadrage, et le projet de comptes-rendus réguliers ont été perçus positivement.

Elle fait toutefois remarquer que le format d'assemblée générale interroge sur la représentativité des différentes parties prenantes (personnels, formateurs et étudiants) lors de ces conseils. Sur ce point, les élus FSU sont partagés. Il est proposé de refaire un point dans 1 an, afin de se laisser l'opportunité d'évaluer le fonctionnement des conseils de vie de site.

Michel Fayol indique que ce délai d'appréciation avait été envisagé, avec l'établissement d'un bilan après un an et demi de fonctionnement. Il demande aux membres du Conseil s'ils estiment que ce projet aura pour effet de contribuer à la régulation du fonctionnement de l'ensemble de l'institution, grâce à l'institution d'espaces d'échanges et de remontées des dysfonctionnements. Il fait remarquer qu'il faudra s'intéresser tout particulièrement à la question de la représentation des étudiants à ce conseil.

Michel Fayol félicite le directeur de l'INSPÉ pour cette initiative. Denis Alamargot remercie quant à les différentes personnes ayant contribué à ce cadrage.

Yves Trousselle suggère un comparatif avec l'essor actuel de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), qui s'attache à améliorer la qualité de vie au travail, le climat social, et d'accroître ainsi l'attractivité des postes dans certains bassins économiques, tout en fidélisant les collaborateurs. Selon lui cette démarche, dont s'inspire la mise en place du conseil de vie de site, est essentielle.

Michel Fayol remercie la Région d'approuver cette initiative.

Denis Alamargot soumet le cadrage des conseils de vie de site à l'avis des membres du Conseil d'Institut, pour transmission du projet à la Direction des Affaires Juridiques (DAJA) de l'UP.

La proposition reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Le cadrage sera prochainement transmis à la DAJA pour relecture et approbation.

8. Mon Master : présentation des données par mentions :

Cécile Lalanne fait un point sur le nombre de candidatures qui ont été confirmées sur la plate-forme Mon master, depuis la semaine dernière. Dans l'après-midi suivant la séance du conseil, une commission portant sur la mention premier degré classera ces candidatures. Les effectifs de candidatures sont présentés pour le Master MEEF 1^{er} degré :

MEEF mention 1er degré - 24 mars 2024				2023	
	COL	Nbre de candidatures totales	Nbre de candidatures confirmées	<i>Nombre de candidatures classées</i>	<i>Effectifs</i>
Angoulême	74	750	738	816	64
La Rochelle	101		1848	1994	117
Niort	75	725	715	807	54
Poitiers	108	1266	1243	1404	116

1355 candidatures sont à classer. Des candidatures ont été déposées sur plusieurs sites. Une réflexion est menée pour définir de multiples critères de classement, tenant compte, par exemple, des origines universitaires.

Pour LRU, 1848 candidatures confirmées sont à classer pour le premier degré. Le système de LRU permet d'identifier les candidats communs, ce qui n'est pas possible sur celui de l'UP (en raison de PPCD).

Une baisse des candidatures est constatée par rapport à l'année passée.

Les effectifs de candidatures pour le MEEF 2nd degré sont ensuite affichés :

MEEF mention 2nd degré et EE - 24 mars 2024				2023	
	COL	Nbre de candidatures totales	Nbre de candidatures confirmées	Nombre de candidatures classées	Effectifs
Allemand	6	10	9	12	2
Anglais	20	267	260	177	15
Ed.	11	30	28	18	6
Musicale					
EPS	51	517	510	382	48
Espagnol	20	90	88	52	13
Hist/Géo	21/7	241 /	238 / 197	152 / 25	20 / 5
Italien	9	16	16	20	3
Lettres	20	86	83	56	10
Maths	12/10	159 /	156 / 184	105 / 135	16 / 11
SVT	16/11	149 /	134 / 161	52 / 135	15 / 14
SES	15	118	115	63	8
SII	10	26	25	31	8
SPC	10	69	67	35	7
EE	18	364	343	385	13

Une diminution des candidatures est également observée. La comparaison est toutefois difficile car, en 2023, le nombre de candidatures confirmées n'était pas connu. Les disciplines sous tension sont clairement identifiées, ainsi que celles manquant d'attractivité. L'Encadrement Éducatif figure sur la dernière ligne. Pour histoire-géo, mathématiques et SVT deux sites sont considérés : La Rochelle et Poitiers, avec des candidatures en commun.

Cécile Lalanne présente également le nombre de candidatures reçues pour le master MEEF 4 :

MEEF mention PIF - 24 mars 2024				2023	
	COL	Nbre de candidatures totales	Nbre de candidatures confirmées	Nombre de candidatures classées	Effectifs
FACo	25	77	57	26	14
IME	7	130	98	27	28
alternance					
IME	5	182	158	52	
IPEF ENS	30	106	91		
IPHD	18	95	76	56	20

Cécile Lalanne précise que le parcours IPHD est localisé à Niort, et que l'IPEF est une formation visant à former des ingénieurs pédagogiques, ayant pour vocation d'exercer dans l'enseignement supérieur. Les commissions de recrutement vont se tenir dans les jours qui suivent.

9. Chantier Mémoire : compte-rendu des travaux du groupe de travail interne :

Denis Alamargot rappelle que, durant sa période de tuilage avec Mario Cotttron (précédent directeur de l'INSPÉ), les différents sites ont été consultés, ainsi que les différents formateurs, sur la problématique de l'encadrement de mémoire. À la prise de fonction du nouveau directeur de l'INSPÉ, ce chantier s'est révélé comme essentiel.

Cependant, d'autres chantiers ont dû être mené en priorité, tels que la révision de la convention cadre, et la refonte des statuts. En conséquence, le chantier mémoire n'a pu être initié qu'à partir de 2024. Il a donné lieu à la consultation de l'ensemble des formateurs et formatrices, et pas uniquement ceux impliqués dans la direction de mémoire. Pour La Rochelle, Jean-René Cherouvrier et François Geoffriau ont activement participé.

Des réunions de travail ont été organisées le 22 décembre 2023, ainsi que les 10, 13 et 25 janvier 2024. Ce qui a permis d'identifier la pluralité des modes de désignation des encadrants de mémoire entre les différents sites. À l'appui des constats émis, des pistes de travail et d'amélioration ont été envisagées. Il est notamment prévu de travailler dans le respect de l'épistémologie des disciplines. Par exemple, un modèle expérimental propre à la psychologie n'est pas adapté aux enquêtes et études plus qualitatives de la sociologie. Cette disposition a été identifiée comme la première condition à respecter, pour pouvoir avancer de façon collégiale dans ce travail.

Les effectifs de chercheurs étant variables entre les 4 sites et les 2 universités, et les disciplines représentées de manière différenciée, il peut être envisagé d'établir un cadrage général, dans lequel l'encadrement des mémoires serait réalisé de manière adaptative, pragmatique et différenciée. Compte-tenu de la spécificité des disciplines, le mémoire n'aura pas toujours la même visée ou la même forme. Les modalités d'examen resteront toutefois les mêmes, ainsi que l'évaluation des compétences (qui, quel que soit l'objet, ont été travaillées de la même façon, et avec le même apport).

Au 30/01/24

Indicateurs statistiques

	Collègues INSPE	Collègues autres Composantes
Min	1	1
Max	67	28
Médiane	19	1
Moyenne	23,26	7,74
Ecart-type	16,18	10,69

Poitiers		M1	M2	
MEEF 1er degré	86	116	70	
	79	54	55	
	16	64	51	
	17	117	85	
	TOTAL	351	261	612
MEEF 2nd degré	86	176	138	
	17	29	32	
	TOTAL	205	170	375
MEEF EE		14	18	32
MEEF PIF	FACO	12	30	42
	IPHD	18	20	38
	IME	14	28	42
		614	527	1141

1 141 mémoires sont à encadrer par an, ce qui est considérable. Ils se ventilent en 614 mémoires en M1 (les « notes de recherche ») et 527 mémoires en M2. Ce qui implique donc de gérer 527 soutenances sur 4 sites différents.

Le COSP a proposé de demander au Conseil d'Administration de l'Université de tenir compte de la spécificité de l'INSPE dans le quota d'heures accordées pour l'encadrement des mémoires. Cette spécificité concerne la présence constante des stagiaires sur le terrain, pour la collecte des données, et la collaboration avec les maîtres d'accueil temporaire et les encadrants. Pour ces raisons, l'idée serait d'accorder 4 heures équivalent TD par encadrement de mémoire (et non 2 heures comme actuellement).

Yannick Blandin se demande s'il est pertinent que l'argumentaire envisagé porte sur la spécificité du travail. En effet, certains Master prévoient que les étudiants soient en stage de terrain sur toute la France. À son sens, la spécificité ne réside pas à ce niveau, mais plutôt sur les effectifs des mentions (comparativement aux autres Masters).

Denis Alamargot indique que, par rapport à cette pression, la réalité des encadrements est celle présentée. En moyenne, un enseignant-chercheur encadre 26 mémoires par an. Cependant, il a été observé une part variable entre les enseignants-chercheurs de 1 à 67. C'est-à-dire qu'un enseignant-chercheur peut être amené à encadrer 1 seul mémoire, tandis qu'un autre peut être contraint à en suivre 67, afin de garantir l'animation du séminaire recherche et la tenue des

soutenances. Pour ces raisons, il va être demandé à certains collègues, issus d'autres composantes, de contribuer à l'encadrement des mémoires.

Afin de définir un nombre minimum et maximum de mémoires à encadrer, les collègues seront consultés et le contenu des séminaires sera analysé. Il s'agira également de voir si des collègues du 1er ou 2nd degré, sont intéressés pour participer au séminaire, et encadrer des mémoires. En premier lieu, il a été estimé qu'un encadrement d'environ 10 mémoires par an permettrait de sauvegarder la qualité.

Denis Alamargot présente les dispositions précisément définies pour l'encadrement des mémoires :

1. Ouvrir l'encadrement des mentions 2 et 3 du MEEF sur l'ensemble des sites,
 - *Tenir compte de la réalité matérielle et des conditions de travail (frais et temps de transport : exemple du temps de trajet de 2 X 1h30 Angoulême - Poitiers)*
 - *Réfléchir à la délocalisation des séminaires de la mention 2 et 3 sur les différents sites*
 - *Adapter les contenus et la production des séminaires en fonction des sites, des mentions, et des disciplines*
2. Ouvrir l'encadrement des séminaires aux collègues formateurs et praticiens
 - *Séminaires pilotés par un ou plusieurs Enseignants-Chercheurs regroupant des formateurs et praticiens de telle sorte à renforcer les équipes d'encadrement. Formation continue des équipes au sein des séminaires.*
 - *Clarifier les conditions de recrutement et de paiement des encadrants extérieurs*
3. Prioriser les activités d'encadrement de mémoire dans les services des EC
 - *La prise en charge d'autres cours pourrait être passée en second plan, notamment les interventions extérieures à la composante. Analyse au cas par cas des conséquences sur les services des enseignants-chercheurs*
 - *Mieux valoriser les heures d'encadrement des mémoires : 4h par an au lieu de 2h par an. Spécificités de l'INSPE*
4. Revoir l'offre et le principe de choix des séminaires :
 - *Proposer aux étudiants de faire des vœux hiérarchisés portant sur toute la liste de séminaires par site*
 - *Instituer un nombre minimum et maximum de mémoire à encadrer par EC*
5. Revoir et préciser les productions et les modalités de l'évaluation des productions
6. Valoriser les travaux de recherche des étudiants : journée compte-rendu de la recherche sur les sites

Le point 1 permettrait, pour les collègues qui le souhaitent, d'assurer des encadrements de PLC et de conseillers principaux d'éducation. Ce qui leur éviterait de faire le déplacement jusqu'à Poitiers pour les séminaires de recherche, alors qu'ils pourraient en bénéficier sur leurs sites. Cela induit donc une autre conception de la dynamique d'encadrement des mémoires, des séminaires, de leur localisation dans l'emploi du temps. Cette logique pourrait être pensée avec des journées banalisées.

Muriel Coret souligne que le nombre de séminaires est contraint par le nombre de groupes TP, qui est calculé sur les effectifs.

Denis Alamargot explique que, si un raisonnement par site est appliqué, il serait possible d'envisager plus de séminaires (et limiter ainsi la surcharge de certains d'entre eux).

Pour le point 2, il est envisagé de recourir aux formateurs académiques (PEMF, PRAG et PRCE), qui seraient intéressés, afin de renforcer les équipes d'encadrement. Ils pourraient assurer l'encadrement de mémoire et contribuer au séminaire. Il pourrait être ainsi envisagé que l'encadrement de certains mémoires serait réalisé par des collègues non enseignants-chercheurs, sous la supervision des enseignants-chercheurs, avec un partage de compétences au cours des séminaires. Denis Alamargot précise qu'il a pu expérimenter ce modèle pendant 10 ans à Créteil, sur un effectif de 1 500 étudiants.

Concernant le point 3, Denis Alamargot souligne que les collègues sont parfois obligés de réaliser beaucoup de visites de stages, ce qui génère beaucoup de déplacements.

Le point 4 rejoint ce qui a été évoqué par Muriel Coret concernant la problématique de cut TP- TD, et porte sur la manière dont les étudiants peuvent choisir leur séminaire. Il est envisagé que l'étudiant n'accède pas obligatoirement à son 1^{er} choix, mais puisse bénéficier d'un éventail d'offres. Ce qui permettrait d'organiser des séminaires équilibrés en termes d'effectifs.

Concernant le point 6, il est noté qu'il n'y a pas d'exploitation suffisante des mémoires de M2. Les productions de mémoires pourraient notamment être valorisées par une journée mémoires, des journées comptes-rendus associant les laboratoires, les différentes composantes, les chercheurs des différentes disciplines, et les élus. Cela permettrait de mettre en lumière l'activité qui peut s'opérer, et de profiter de cette occasion pour organiser des journées de recherche avec les laboratoires. Tout un système pourrait être pensé, afin de remettre en place une valorisation de la recherche, par le biais des directions de mémoire. Si certains mémoires remplissent les prérequis, il pourrait être envisagé d'en faire des publications. S'agissant des revues d'interface, pour lesquelles les précautions éthiques ont été prises en amont par rapport aux nécessités de publication, des protocoles publiables pourraient être pensés. Cela permettrait aux étudiants de se sentir davantage impliqués.

Le COSP a préconisé la création d'un groupe de travail ad hoc, impliquant des représentants du COSP, et du Conseil d'Institut, et visant à réfléchir à la mise en œuvre d'au moins 2 ou 3 axes du cadrage présenté.

Sur le point 2, relatif au travail conjoint sur un séminaire, Muriel Coret fait remarquer que cela induit un partage des heures d'enseignement entre les collègues impliqués. Denis Alamargot rejoint cette remarque et confirme qu'il s'agit d'un point de discussion. Il précise que ce travail conjoint ne sera pas imposé, et sera mis en place selon la volonté des équipes, des séminaires et des disciplines.

Si l'on prend l'ensemble des heures, un séminaire correspond à 20 heures sur une année (10 heures au 1^{er} semestre, 10 heures au 2nd), à raison d'une vingtaine d'étudiants accueillis au format TP, ce qui correspond à un total de 40 heures. Certains ont évoqué l'idée de répartir ces 40 heures entre l'ensemble des intervenants et encadrants. Denis Alamargot déclare que l'INSPÉ est prêt à prendre toute solution qui soit pragmatique et qui convienne aux responsables de séminaires.

Muriel Coret répond que les solutions à moindre coût sont toujours des solutions de bénévolat. Il est admis que, lorsque l'on travaille à plusieurs, cela représente du temps en plus, pour une comptabilisation moindre du service d'enseignement. Ce n'est pas très attractif. La même problématique est constatée pour la co-animation sur des ateliers, sur des pratiques de stage, etc. C'est un problème récurrent qui fait appel à la bonne volonté de chacun et de chacune.

10. Questions diverses :

Alison Charamon-Hill prend la parole pour évoquer la retranscription du compte-rendu, au regard de certains propos vifs qui ont été tenus, et qui pourraient heurter certaines personnes.

Michel Fayol rejoint ces propos, et confirme qu'une attention toute particulière sera portée à la rédaction du compte-rendu.

Les membres du Conseil d'Institut n'ayant pas d'autres questions diverses à aborder, la séance est levée à 12h05.

La prochaine séance du Conseil d'Institut se tiendra le Prochain Conseil d'Institut le 11 juin 2024 à 09h00, salle des actes.

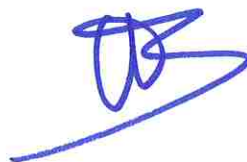
Le Président de séance
Michel Fayol

A blue ink signature, appearing to be 'MF', written over a horizontal line.

Le directeur de l'INSPÉ
Denis Alamargot,

A blue ink signature, appearing to be 'DA', written over a horizontal line.

La secrétaire de séance
Angélique Benoit

A blue ink signature, appearing to be 'AB', written over a horizontal line.

